P: 47; H: 19 \* L: 25

## **AVIS D'INFORMATION**

- AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS EMISES PAR ALLIANCES DARNA LE 31 AOUT 2012
- AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS EMISES PAR ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER LE 7 OCTOBRE 2011
  - AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS EMISES PAR ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER LE 5 MARS 2015

## Il est rappelé que:

- (i) les porteurs d'obligations émises le 31 août 2012 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 3 août 2012 sous la référence VI/EM/027/2012, par la société ALLIANCES DARNA, société anonyme au capital de 857.000.000 dirhams et dont le siège social est sis à la Zone d'Aménagement Touristique Agdal, Résidence Al Qantara Marrakech Marrakech, immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le n° 35.623 (les « **Obligations ALDARNA** »);
- (ii) les porteurs d'obligations émises le 7 octobre 2011 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 16 septembre 2011 sous la référence n°VI/EM/030/2011, par la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER, (« ADI »), société anonyme au capital de 1.264.892.800 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 74.703 (les « Obligations ADI 2011 »); et
- (iii) les porteurs d'obligations émises par ADI le 5 mars 2015 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 17 février 2015 sous la référence n°VI/EM/001/2015 (les « **Obligations ADI 2015** »);

Ont été, respectivement, convoqués en Assemblées Générales, par avis parus le 12 août 2016 au journal l'Economiste ayant fait l'objet d'avis rectificatifs parus le 1<sup>er</sup> septembre 2016 au journal l'Economiste:

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ALDARNA pour le lundi 3 octobre 2016 à 10 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss;

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ADI 2011 pour le lundi 3 octobre 2016 à 11 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss; et

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ADI 2015 pour le lundi 3 octobre 2016 à 12 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss.

Les porteurs d'Obligations ALDARNA, les porteurs d'Obligations ADI 2011 et les porteurs d'Obligations ADI 2015 sont informés que, dans le cas où le lundi 3 octobre serait un jour férié, les Assemblées Générales d'obligataires seront reportées au jour ouvré suivant et se tiendront donc:

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ALDARNA, le mardi 4 octobre 2016 à 10 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss;

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ADI 2011, le mardi 4 octobre 2016 à 11 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss; et

Pour l'Assemblée Générale des porteurs d'Obligations ADI 2015, le mardi 4 octobre 2016 à 12 heures à Casablanca, au sein du programme dénommé Espaces des Arts, sis angle boulevard Yaacoub El Mansour et rue Annarjiss.

Le représentant de la masse des obligataires M. Karim MOUTTAKI